

TROIS ANS DE DROIT DE PLAINTE

Évaluation et perspectives

VENDREDI 19 AVRIL 2024

INSCRIVEZ-VOUS ICI



19 avril 2024



9h30 - 17h30



ULB Campus Solbosch Avenue Jeanne 44, 1050 Ixelles Bâtiment S - 1er étage Salle Dupréel Le 1er octobre 2020, les dispositions de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus relatives au droit de plainte sont entrées en vigueur. Depuis lors, tout détenu peut déposer une plainte devant la commission des plaintes de chaque prison concernant toute décision prise à son égard par le directeur ou en son nom. Les décisions du directeur général de l'administration pénitentiaire relatives à un transfèrement et un placement sous régime de sécurité particulier individuel peuvent faire l'objet d'un recours devant la commission d'appel.

Au cours des trois dernières années, les commissions des plaintes et d'appel ont donné forme au droit de plainte. Les directeurs de prison et le directeur général ont dû intégrer le droit de plainte dans leur fonctionnement. Près de 9 000 dossiers ont été ouverts.

Après trois ans, il est temps de dresser un premier bilan. Combien de plaintes ont été déposées et à quel sujet ? Avec quels résultats ? Dans quelle mesure le droit de plainte garantit-il le respect des droits des détenus ? Dans quelle mesure contribue-t-il au développement du droit pénitentiaire ? Quel impact le droit pénitentiaire a-t-il sur le fonctionnement de la prison et sur la politique de la direction de la prison ou de la direction générale ?

Après trois ans, se pose également la question de l'avenir du droit de plainte. Se développe-t-il comme prévu par le législateur ? Comment faire face à une charge de travail de plus en plus importante ?

Cette journée d'étude donnera la parole aux différents acteurs du droit de plainte : la commission des plaintes, le directeur de prison, l'avocat.

L'expérience récente du droit de plainte en Belgique sera confrontée à l'expérience riche du droit de plainte aux Pays-Bas. En effet, le droit de plainte néerlandais, instauré en 1977, a servi de modèle à la commission Dupont lors de l'élaboration du droit de plainte, mis en place par la loi de principes.

Inscrivez-vous avant le 14 avril 2024

CLIQUEZ ICI



SCANNEZ-MOI

PROGRAMME

9:00-9:30 Accueil des participants

Session en matinée

Président: Prof. Tom Daems (KULeuven)

9:30-10:15 Une analyse quantitative et

qualitative du droit de plainte en

Belgique

Conseil central de surveillance

pénitentiaire

10:15-11:00 Le droit de plainte aux Pays-Bas :

un recours mature qui souffre de

son âge?

Dr. Pauline Jacobs

11:00-11:20 Pause

11:20-11:50 Le droit de plainte, une réelle

avancée face à « l'arbitraire »

pénitentiaire?

Mme. Valérie Lebrun

11:50-12:20 Le directeur de prison néerlandais

et la commission des plaintes :

friends with benefits?

Mme. Disah Vetker et Mme. Diana de Gooijer

12:20-12:30 Discussion

12:30-13:30 Pause déjeuner

PROGRAMME

Session de l'après-midi

Présidence: Prof. Marie-Aude Beernaert (UCLouvain)

13:30-14:00 La commission des plaintes et

le directeur de prison : comme

l'eau et le feu?

Me. Michaël Lansbergen et

Me. Jacques Laffineur

14:00-14:30 Droit de plainte : le point de

vue de l'avocat (belge)

Me. Louise Laperche

14:30-15:00 L'assistance juridique dans les

prisons néerlandaises

Me. Judith J. Serrarens

15:00-15:20 Pause

15:20-17:20 Table ronde en dialogue avec la

salle

avec les présidents de la journée

d'étude, les intervenants, Me

Thomas Janssens (avocat) et Mme. An Janssens (cheffe d'établissement

de la prison d'Anvers)

17:20-17:30 Clôture des travaux

Présidents



PROF. TOM DAEMS

Président de la session du matin. Professeur de criminologie à l'Institut de Criminologie de Louvain (LINC), KU Leuven. Membre belge du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) (2023-2027).

PROF. MARIE-AUDE BEERNAERT

Président de la session de l'après-midi. Professeur ordinaire à l'UCI ouvain.



Intervenants



BART DE TEMMERMAN

Membre du bureau du Conseil central de surveillance pénitentiaire. Conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles. Ancien membre et président de la commission de surveillance de la prison de Gand (2010-2018).

MARC NÈVE

Président du Conseil central de surveillance pénitentiaire. Avocat. Ancien membre et vice-président du CPT (1991-2011). Ancien membre de la commission de surveillance de la prison de Lantin.





PAULINE JACOBS

Professeur associé de droit pénal et de procédure pénale à Tilburg University. Membre de la Section jurisprudence du Raad voor Strafrechtstoepassing en Jeugdbescherming (RSJ). Membre du conseil d'administration du Vereniging voor Penitentiair Recht en Penologie, membre du comité de rédaction du Nederlands Tijdschrift voor de Mensenrechten et membre du groupe d'experts du CPT.

VALÉRIE LEBRUN

Assistante sociale, licenciée en criminologie et en sociologie. Cheffe d'établissement à la prison d'Ittre depuis 2010. Directrice de prison depuis 1998, d'abord à Mons puis à Namur (également en tant que cheffe d'établissement). Auparavant, elle a travaillé au Service de la politique criminelle où elle a participé aux travaux préparatoires de la loi de principes par la "Commission Dupont".





DISAH VETKER

Directrice suppléante de l'établissement pénitentiaire de Lelystad, Pays-Bas.

DIANA DE GOOIJER

Juge suppléante au tribunal de Gelderland. Présidente suppléante de la commission de surveillance et de la commission des plaintes de l'établissement pénitentiaire de Lelystad, Pays-Bas.





ME. MICHAËL LANSBERGEN

Avocat au barreau de Louvain. Juge suppléant à la justice de paix (depuis 2006). Membre de la commission de surveillance de Louvain central depuis 2016. Président de la commission des plaintes de Louvain central.

ME. JACQUES LAFFINEUR

Avocat au Barreau francophone de Bruxelles. Président de la commission des plaintes d'Andenne.





ME. LOUISE LAPERCHE

Avocate au Barreau de Liège. Assistante à l'ULiège (Centre de droit public et constitutionnel et des droits de l'homme). Membre de la Commission 'Prison' de la Ligue des Droits Humains asbl.

ME. JUDITH J. SERRARENS

Avocate au Barreau du Limbourg (Pays-Bas). Co-auteur, avec Gerard de Jonge et Hettie Cremers, de "Bajesboek : handboek voor gedetineerden en hun hulpverleners". Membre du *Vereniging van TBS-advocaten* et du *Forum Levenslang*. Maître de conférences en droit pénitentiaire à l'*Academie voor de Rechtspraktijk en Bijzonder Strafrecht*.



Inscrivez-vous avant le 14 avril 2024

CLIQUEZ ICI



SCANNEZ-MOI